VOL. XLVII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 30 J[illegible]VIER [illegible]8 — No. 12

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
États-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

[illegible]ommunications concernant le [illegible] l'imprimerie devront être adres[illegible] [illegible]anitoba
42 AV[illegible] [illegible]OVENCHER
SAINT-BONI[illegible] - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

CE QUE NOUS VOULONS

Nous voulons vivre. Nous voulons vivre notre vie propre; notre vie comme Canadiens-français et catholiques.

Cédés par la France à l'Angleterre en 1763 par un traité formel, nous sommes restés de sang français, tout en devenant sujets anglais, loyaux à la couronne Britannique, à qui nous avons juré fidélité.

Rameau arraché du trone de la vieille France chrétienne, nous nous sommes réfusés à mourir. Nous avons conservé précieusement et jalousement la sève catholique du chêne français séculaire; nous avons vécu et nous vivrons à travers les siècles, malgré toutes les tempêtes que l'on pourra déchaîner contre nous.

Nous nous sommes solidement implantés sur la terre d'Amérique. Nous nous sommes fait une nationalité distincte, possèdant ses us et coutumes, son caractère particulier, ses aspirations propres, son champ d'action bien délimité. Nous avons notre mentalité à nous, nos rêves d'avenir; nous croyons avoir une oeuvreà accomplir sur ce continent, et quelque faibles et petits que nous puissions paraître aux yeux de nos ainés français et anglais, personne n'a le droit de nous regarder avec hauteur ou avec une défiante supériorité; car depuis notre naissance nous avons toujours grandi, nous nous sommes constamment développés, nous avons continuellement amélioré notre situation; nous n'avons jamais dépéri, au contraire, notre force et notre nombre ont toujours augmentés, parconséquent nous ne pouvons disparaître et nous avons raison de réclamer notre plein droit à l'existence comme peuple Canadien-français.

La rameau de notre nationalité est devenu lui-même un tronc solide, qui à son tour, pousse hardiment ses rameaux dans différentes directions.

Notre développement se fait sans agression, nous ne provoquons personne, nous ne commettons pas d'injustices, nos voisins vivent avec sécurité. Nous sommes simplement jaloux de notre liberté.

Il est facile de vivre en notre compagnie; mais nous avons ici la garde de deux tourelles; la langue française et la religion catholique. Nous ne pouvons abandonner l'une ou l'autre sans renier notre naissance. L'on ne peut donc honnêtement nous demander cette concession.

Nous serions indignes de vivre, si nous pouvions renier notre sang et abandonner la langue de nos mères; nous serions des rénégats si nous tournions le dos à l'église qui a protégé notre berceau et nous assure le salut de nos âmes; nous ne sommes pas faits pour la servitude dans cette vie et nous voulons nous rendre dignes de la liberté dans l'autre.

Nous reconnaissons en même temps ce que nous devons à l'Angleterre et à nos souverains.

L'on nous à octroyé une constitution libre et large.

Malgré toutes les luttes qui sont enrégistrées dans les pages de l'histoire de notre vie; malgré tous les assauts contre notre langue et notre foi, il nous faut, si nous voulons être justes, admettre loyalement, que la liberté religieuse au Canada peut être comparée favorablement à celle de n'importe quel autre pays.

Il est cependant vrai de dire aussi, que les Canadiens-français ont gagné leur liberté par une résistance heroïque contre les agressions des chefs politiques et des extrémistes Canadiens, qui n'ont pas eu la largeur d'idées et la noblesse de nous accorder le traitement et la considération généreuse qui nous étaient octroyés par les hommes d'Etat de la Métropole Britannique.

Il est vrai de dire que leurs actions, bien souvent, étaient de nature à faire perdre de vue à nos populations françaises et catholiques, les immenses avantages de la constitution anglaise, et à expliquer les sursauts de révolte que l'on a pu constater à certaines époques chez nos compatriotes.

Il faut bien se rendre compte que nous ne vivons pas encore sous un ciel sans nuages. L'orage gronde malheureusement presque toujours et l'éclair du fanatisme éclate, hélas, trop souvent. Dans l'incendie de passions qui s'ensuit, il est toujours à craindre que de tous les côtés on perde la tête sans pouvoir discerner son vrai chemin; on est exposé à confondre amis et ennemis; on manque son but en portant des coups regrettables et mal calculés; les bandits profitent de l'effervescence pour accomplir leur oeuvre néfaste, les gamins prennent une importance démesurée et souvent fatale.

Il appartient donc aux chefs de la nation d'être plus calmes et plus sérieux s'ils veulent sauver la situation.

L'anglais aime son Roi, il veut la protection de ses institutions et de son pays. Sa demande est juste. Il appartient aux Canadiens-français de se joindre à lui dans la défense de son drapeau.

Connaissant la mentalité Canadienne-française, nous pouvons dire que notre peuple se rendra à cette injonction, non seulement par devoir, mais avec entrain et avec joie, si de son côté il obtient la reconnaissance loyale de l'exercise libre et entier de sa langue, de sa foi et de ses institutions religieuses.

Sa réclamation se résume en peu de mots:—Il veut Dieu à l'école et il veut le prier dans la langue de sa mère; c'est tout.

Que chacun se mette donc à la place de son voisin, que l'on fasse trève aux paroles acrimonieuses, aux injures grossières, aux reproches inutiles.

Que chacun étudie la mentalité, le caractère propre de son concitoyen, et, s'il y a vraiment de part et d'autre, désir sincère de se comprendre, les emportés et les brouillons seront vite confondus.

Le respect absolu des croyances légitimes de chaque élément est d'une nécessité incontestable.

Pour leur part, les Canadiens-français veulent être étudiés sans préjugés.

A cette condition l'entente pourrait se faire facilement, surtout si l'on voulait franchement reconnaître que les violences intempestives n'ont jamais rien fait autre, que désunir et conduire les meilleures causes à la ruine complète.

LE DADA FINNIE

L'Action Catholique.

Nous avons mentionné très brièvement la dernière incartade de M. le député Finnie au sujet de l'obligation scolaire.

Nous n'avions nullement l'intention de revenir sur le sujet; mais quelques-uns de nos confrères anglais de l'Ouest s'étant mis à broder à ce propos leur thème habituel sur l'infériorité de notre province, et l'ignorance canadienne-française, nous croyons bon de détruire une nouvelle fois la calomnie sans cesse renaissante.

* * *

Dans son discours du 26 novembre 1912 sir Lomer Gouin avait fait bonne justice des *dénigreurs* de notre province qui cherchaient à faire triompher leurs louches théories par le sophisme et le mensonge, leurs seules armes.

La leçon avait porté. Mais il est de la nature des mauvaises herbes de renaître; et l'ennemi qui rôde autour de la mentalité et de la foi canadiennes-françaises est trop tenace pour jamais désarmer. force nous est donc de lui renouveler la leçon déjà reçue.

Quelle raison pourrait invoquer M. Finnie et ses suivants pour réclamer l'obligation scolaire dans notre province?

Une seule: La constatation que le pourcentage de la présence moyenne aux écoles est moindre dans le Québec que dans les autres provinces de la Confédération.

Or, quelle est la réalité?

En 1912, sir Lomer Gouin avait accablé ses adversaires sous le poids de tatistiques irréfutables. Se servant de chiffres de l'année précédente, 1910-1911, il pouvait déjà montrer que le percentage des élèves inscrits était de 19 p. c. ou 190 par mille pour le Québec, pendant qu'il n'était que de 18 p. c. ou de 180 pa rmille pour l'Ontario.

Il prouvait en même temps que la présence moyenne en classe était de 77.53 p.c. dans le Québec pendant qu'elle était de 71.27 p.c dans la Colombie-Anglaise, de 69.33 p. c. dans le Nouveau-Brunswick, de 64.3 p.c. dans la Nouvelle-Ecosse, de 60.84 p.c . dans l'Ontario.

Ces chiffres sont pour les écoles de tous degrés. Mais pendant que, pour le Québec, ils ne sont basés que sur les recensements comprenant les enfants de 5 à 16 ans, ailleurs, en Ontario notamment, ils sont basés sur un recensement comprenant les élèves de 5 à 21 ans.

A cette même époque, sur 447,-619 enfants d'âge scolaire dans Québec, 62,562 seulement, soit 14 p. c. n'étaient pas inscrits, pendant que dans Ontario, 40,396 enfants sur 599,541, soit 23 p. c. n'était pas incrits.

Il n'y avait donc pas à rougir de notre province.

Le premier ministre montrait en même temps, toujours en apportant à l'appui de ses affirmations des chiffres irréfutables, que durant les derniers dix ans le percentage de la présence moyenne en classe était passé de 74,28 p. c. à 77.53 p.c.; que le total de l'inscription des élèves de tous les degrés s'était augmenté de 23 p. c.; que le nombre des élèves des universités, collèges classiques, écoles spéciales, marquait une ascension de 75 p. c.; que celui des élèves des académies avait monté de 34 p. c. pendant que les écoles pédagogiques voyaient leurs élèves augmenter en nombre de cent pour cent.

Les jérémiades de l'école Langlois-Finnie portaient donc à faux.

* * *

Sont-elles plus de mises au début de cette année?

Elles le seraient peut-être si nous avions rétrogradé. Mais tel n'est pas le cas; le rapport de M. Cyrille-F. Délâge, surintendant de l'Instruction Publique en fait foi:

Sur un total de 543,873 enfants de 5 à 16 ans en 1916-1917, 464,-447 étaient inscrits dans les écoles de la province de Québec. Et il faut dire que, sur ce nombre de 543,873 enfants, 115,736 avaient de 5 à 7 ans, c'est-à-dire que plusieurs n'avaient encore ni la force, ni la santé nécessaires pour suivre régulièrement les écoles.

Malgré cela, le percentage de la présence moyenne était de 80.14 p. c., soit 2.61 p. c. de plus qu'à l'époque où sir Lomer Gouin donnait une si magistrale leçon aux Langlois, aux Finnie et aux Bouchard de cette épouque. Le pourcentage de la présence moyenne aux écoles catholiques, celles que M. Finnie paraît tenir en moindre estime, était de 80.93 p. c.

Le nombre de nos écoles avait atteint 7,288, dont 6,008 élémentaires, 738 écoles modèles et 349 académies. Les catholiques, pour leur part, avaient sur ce nombre, 5,292 écoles élémentaires, 680 é- yenne était respectivement de coles modèles et 308 académies où le pourcentage de la présence mo- 77.88 p. c. pour les troisièmes.

* * *

Nous n'avons malheureusement pas les données nécessaires pour faire la comparaison que sir Lomer Gouin pouvait se permettre en 1912. Mais les statistiques criminelles de 1916, publiées par les soins du gouvernement fédéral viennent suppléer ici jusqu'à un certain point aux chiffres qui nous manquent. L'éducation est pour quelque chose dans la valeur morale des individus, et cette dernière n'est pas sans influence sur la criminalité.

Or, pendant que l'Alberta a une condamnation par 259 personnes, l'Ontario une par 343 personnes, la Colombie-Anglaise une par 352 personnes, la Saskatchewan une par 368 personnes, le Yukon une par 426 personnes, le Manitoba une par 449 personnes, *le Québec n'en a qu'une par 574 personnes.*

D'autre part, si l'on prend le tableau consacré aux jeunes délinquants, on trouve que si, en 1916, le pourcentage des condamnations a été de 21.43 p. c. dans l'Ile du Prince-Edouard, de 19.41 p. c. en Nouvelle-Ecosse, de 1858 p. c. au Nouveau-Brunswick, de 23.64 p. c. en Ontario, de 25.45 p. c. au Manitoba, il n'a été que de 17.21 p. c. dans Québec.

* * *

Nous pourrions multiplier les citations, les comparaisons et les chiffres. Nous pourrions montrer que les Canadiens-français n'ont guère que depuis 1846 la liberté nécessaire pour améliorer leurs écoles. Mais la répétition trop prolongée de choses même excellentes devient fastidieuse, et cet article est assez long.

Au reste nous croyons en avoir dit plus qu'il ne faut pour mettre à mal le dada de M. Finnie.

LE "MATERIEL HUMAIN"

La force de l'Allemagne n'est pas uniquement dans les avantages naturels de son sol et de son sous-sol, mais aussi dans les moyens qu'elle se donna pour les mettre en oeuvre, et surtout dans son capital humain, dans cette main-d'oeuvre copieuse que lui fournit une natalité surabondante. La surproduction humaine permit, imposa même la surproduction industrielle; la multiplicité des bras assura l'exploitation intense des richesses naturelles, et le développement sans égal des moyens de transport en facilita la circulation.

Main-d'oeuvre, charbon, chemins de fer, voilà les vrais supports de la force alemande. Essayons d'en discerner l'état actuel et l'atteinte qu'ils reçurent de la guerre: d'abord prenons la main-d'oeuvre, le "matériel humain", comme ils disent.

* * *

Un pays comme l'Allemagne, dont la surproduction est la loi, devait plus que tous autres redouter cet arrêt de la vie économique que serait la guerre, et pourtant ce fut elle qui la déchaîna. La guerre, a-t-on dit avec exactitude, fut son industrie nationale. Mais la guerre qu'elle avait en vue était "la guerre fraîche et joyeuse", courte et bonne, qui suspend le moins le travail industriel: toute sa politique guerrière fut orientée dans ce sens. Nous en avons l'aveu formel d'un de ses principaux dirigants. Pour expliquer la violation de la neutralité belge, von Jagow, le 8 août 1914, expliquait à sir Goschen qu'il fallait pénétrer en France par la voie la plus rapide pour frapper au plus vite un coup décisif: "C'est pour nous, affirmait-il, une question de vie ou de mort d'agir avec rapidité."

Esquiver une guerre d'usure, écraser au plus vite l'adversaire, telles furent les directives fondamentales de la stratégie allemande. En conséquence, ne pas attaquer partout à la fois, mais réserver l'offensive pour quelques points vitaux et avec le maximum de force: c'est la manoeuvre du double enveloppement, la fameuse "tenaille" de von Schlieffen. La frontière française avait, semble-t-il, été aménagée en 1815 et en 1871 pour une telle manoeuvre, avec ses deux trouées de l'Oise et de Charmes qui permettaient aux ailes allemandes de tenter contre l'armée française ce double enveloppement. Toutefois ces deux trouées étaient très écartées et obligeaient l'assailant à une colossale extension de front sur plus de 200 kilomètres.

Pour réaliser ce plan de guerre, l'Allemagne, en août 1914, ramassa toutes ses forces; comme nous, elle mobilisa tous ses ouvriers, même ceux des mines et de la métallurgie. Et, comme chez nous, la déclaration de guerre entraîna chez elle l'arrêt de son industrie, et notamment des deux tiers des hauts fourneaux: sa production de fonte, en ce mois d'août 1914, tomba de la normale de 1,650,000 à 585,000 tonnes; les mines furent arrêtées. On croyait à une guerre de quelques semaines et pouvoir vivre sur les stocks.

Notre grande victoire de la Marne, dont on ne peut encore mesurer toute l'importance, renversa tous ces projets allemands: ce fut vraiment plus qu'une victoire, une révolution de la guerre, qui, de ce qui devait être une excursion de vacances, un exercice en deux temps et trois mouvements, fit une guerre de durée, défensive et offensive pour l'Allemagne, militaire et industrielle pour tous. L'Allemagne perdait l'initiative; l'héroïsme de la seule armée française l'avait contrainte à faire exactement ce qu'elle ne voulait pas.

Grand miracle qui devait s'accompagner d'un autre. Sur le terrain métallurgique où la guerre avait évolué, l'Allemagne gardait l'avantage, et quel avantage! Elle était avant la guerre la plus grande puissance métallurgique; la France venait de perdre les deux tiers de sa métallurgie et de ses charbonnages, la quasi totalité de ses mines de fer en exploitation: l'Allemagne les détenait avec toute la Belgique; elle avait ainsi après sa défaite de la Marne un accroissement formidable de force. Il semble qu'elle n'ait pu en tirer tout le parti qu'elle eût voulu et que de grandes difficultés lui vinrent de la main-d'oeuvre.

Pourtant sa métallurgie et toute son industrie travaillèrent puissamment au cours de 1915, elle se préparait furieusement à une nouvelle guerre; nos mines lorraines et de Briey, à quelques kilomètres de notre front, lui fournissaient la matière de ses obus et de ses canons. Quand, en février 1916, elle se crut à point, elle se jeta sur Verdun; la résistance française lui infligea là, comme sur la Marne, une nouvelle et sensible défaite; sa guerre métallurgique, le prestige du Kaiser, les espérances mises sur le Kronprinz se brisèrent sur ce roc glorieux. L'alarme devint presque du désarroi quand sur la Somme la supériorité des Alliés s'affirma même au point de vue du matériel: l'Allemagne se voyait vaincue par ses propres armes et sur le terrain qu'elle avait choisi.

Il serait intéressant de recher cher l'état moral de l'Allemagne se voyant vaincue par ses propres armes et sur le terrain qu'elle a vait choisi.

Il serait intéressant de rechercher l'état moral de l'Allemagne en ce mois d'octobre 1916 où s'ébauchaient en Italie et ailleurs ces campagnes de p[illegible] séparée sur lesquelles actuellement notre justice informe. Cette Allemagne était désemparée: son nouvel effort venait d'échouer, elle avait donné son maximum, ses forces de production diminuaient. Hindenburg, grosse idole probablement surfait, devint le maître effectif et avec lui et derrière lui l'élément militaire et pangermaniste exerça une dictature absolue. Toute l'industrie fut militarisée; la production de guerre prit toutes les énergies, mais dans le même temps se constatait un déclin inquiétant de la puissance productive.

* * *

On aurait le plus exactement la courbe de ce fléchissement par l'état de la production métallurgique et surtout de l'extraction houillère.

Il faut assurément se méfier des statistiques métallurgiques allemandes du temps de guerre et pour ma part, j'incline à croire qu'elles ont pour objet de nous tromper plus que de nous renseigner. Mais pourtant, cette réserve faite, il semble acquis qu'alors que la France, si notablement réduite, arrivait à produire autant et plus qu'avant la guerre, l'Allemagne, si considérablement augmentée, produisit moins qu'en 1913, et la cause n'en saurait être que dans le défaut de main-d'oeuvre et d'une main-d'oeuvre spécialisée.

Pour le charbon, ce fut encore plus apparent la réduction de l'extraction fut de 50 millions de tonnes environ sur les chiffres de 1913, soit près d'un tiers. Au lieu de retirer des armées les mineurs professionnels, on dut les y laisser pour utiliser les prisonniers: on ne compte pas plus d'un quart de mineurs spécialisés dans les charbonnages allemands, le rendement s'est ressenti de l'inexpérience des autres à ces délicats travaux.

L'Allemagne a perdu 1.200,-000 hommes par an depuis le début de la guerre, elle a compensé ces pertes en incorporant deux classes par an. L'industrie allemande s'est ressentie de ces fortes saignées; beaucoup de ses spécialistes sont restés sur les champs de bataille, on les remplaça plus mal que bien par des travailleurs quelconques: d'où production réduite, peut-être même "perlée", et assurément de qualité inférieure. A cela s'ajoute chez les spécialistes la réduction de forces résultant d'une alimentation insuffisante et spécialement du manque de graisse, comme aussi de la dépression morale causée par la soif généralisée de paix, la misère des temps, l'affreux état intérieur: le 1er décembre, au Reichstag, le commissaire impérial des chemins de fer avouait "la diminution de rendement de la main-d'oeuvre par suite d'une alimentation insuffisante".

Le mal est patent et l'atteinte paraît irrémédiable. Les rapports des diverses usines enregistrent cette déperdition du coefficient de production de l'ouvrier allemand: il est souvent de 35 à 40%, un peu moindre en Westphalie; mais pour l'Allemagne la moyene a été officiellement chiffré à 30% par le directeur de l'Office impérial des graisses, M. de Gravenitz.

Cette baise va s'accentuant depuis octobre 1916. La métallurgie est surtout éprouvée; les principales usines du Luxembourg, Esch, Dudelange, Dommeldange, qui fournirent toujours un si sérieux appoint à l'Allemagne, ont cessé de travailler et, faute de charbon, la plupart des hauts fourneaux luxembourgeois sont hors feu. Il se pourrait aussi que l'activité de nos mines de Briey fût ralentie, peut-être suspendue, si le chiffre qu'on me donne des importations de minerai suédois et qui est presque celui du temps de paix, est exact. Pour compenser le déficit, on achèterait le plus possible au dehors et surtout en Suisse.

Un chiffre sera la conclusion de ce premier aperçu; il précisera l'état du marché du travail allemand: quand en juillet 1914 pour 100 places vacantes il y avait 158 demandes septembre 1917 on n'en comptait plus que 14, et de quelle qualité?

Indices sérieux, ce me semble, d'une consomption lente, mais certaine; les forces et la production baissent, et avec elles le pouvoir de mal de l'Allemagne.

FERNAND ENGERAND,
Député du Calvados.

LA BELGIQUE AU PAPE

Texte de la réponse du gouvernement belge à la note du Vatican en août dernier sur la paix—Lettre du roi Albert.

Le Havre—En transmettant la réponse du gouvernement belge à la note du pape sur la paix le roi Albert a écrit la lettre personnelle suivante :

"Très Saint-Père, j'ai pris note avec une vive sympathie et un vif intérêt du message que Votre Sainteté a eu la bonté d'envoyer aux chefs des pays belligérants, le premier août, et je me suis empressé de le communiquer à mon gouvernement qui l'a étudié avec l'attention la plus sérieuse et la plus déférente. Le résultat de cette étude a été consigné dans une note que je suis heureux de transmettre à Votre Sainteté.

M'associant au désir du Saint-Siège qu'une paix juste et durable mette promptement fin aux maux dont l'humanité, et en particulier la Belgique, a si rudement souffert, je prie Votre Sainteté de croire à mon attachement filial et respectueux, (signé): "Albert".

La lettre est datée du 27 décembre 1917.

Voici la note du gouvernement belge :

"Le gouvernement royal s'est empressé, dès qu'il a reçu le message de Votre Sainteté aux chefs des belligérants, de répondre qu'il allait étudier avec la plus grande déférence les propositions que le document exposait dans un langage si élevé.

En même temps, il désirait particulièrement exprimer sa vivre et profonde gratitude pour l'intérêt spécial envers la nation belge, et dont le document constitue une nouvelle et précieuse preuve. Au début de sa note, le Saint-Père a pris soin de déclarer qu'il s'était imposé l'observation d'une parfaite impartialité envers tous les belligérants, ce qui rend d'autant plus significatif le jugement de Sa Sainteté quand elle conclut en faveur de l'évacuation complète de la Belgique et du rétablissement de son entière indépendance, et reconnaît aussi le droit de la Belgique à des réparations pour les dommages et le coût de la guerre.

Déjà, dans son allocution du consistoire du 25 janvier 1915, le Saint-Père a proclamé devant le monde entier sa réprobation de l'injustice et il a eu la condescendance d'assurer le gouvernement belge qu'en formulant cette réprobation, il avait directement la Belgique en vue.

Les honnêtes gens de tous les pays se réjouiront avec le gouvernement belge de ce que l'injustice dont la Belgique a été victime et la nécessité d'une réparation aient été proclamées, et de ce que la plus haute autorité morale de la chrétienté reste vigilante au milieu des passions et des conflits des hommes. C'est à cause de la gratitude éprouvée à ce sujet, accrue par les nombreux actes de charité du Saint Père en faveur d'un si grand nombre de Belges, victimes de la violence de l'ennemi, que le gouvernement royal a considéré la possibilité de contribuer dans la mesure où cela dépendait de lui, la réalisation du double désir qui inspire le message pontifical: hâter la fin de la guerre actuelle et rendre le retour de pareilles catastrophes impossible par l'adoption de garanties destinées à assurer la suprématie du droit sur la force.

Au commencement de septembre, le gouvernement royal a informé Sa Sainteté qu'il devait réserver sa décision sur l'action à prendre au sujet des propositions contenues dans le message, jusqu'au moment où les puissances en guerre avec la Belgique auraient clairement révélé leurs buts de guerre. Il a ajouté qu'à tout événement, la Belgique ne ferait pas de déclaration sur les conditions d'une paix générale et la réorganisation des relations internationales, sinon en complet accord avec les puissances garantissant son indépendance qui ont fait honneur à leurs obligations envers elles et qui combattent avec elle pour la cause du droit.

Rien n'a modifié la situation existant à l'époque où le gouvernement royal a fait connaître ce point de vue à Sa Sainteté. Toutefois, la Belgique saisit avec empressement l'occasion que lui fournit Sa Sainteté de répéter devant le monde civilisé ce qu'elle a écrit il y a environ un an au président Wilson :

"Avant l'ultimatum de l'Allemagne, la Belgique n'aspirait qu'à vivre en bons termes avec une loyauté scrupuleuse, envers chacun d'eux, les devoirs imposés par sa neutralité.

Comment l'Allemagne l'a-t-elle récompensée de la confiance mise en elle?

S'il existe un pays qui a le droit de dire qu'il a pris les armes pour défendre son existence, c'est bien la Belgique. Elle désire passionnément qu'un terme soit mis aux souffrances inouïes de sa population, mais elle ne veut que d'une paix qui lui assure à la fois des réparations équitables et la sécurité et des garanties pour l'avenir.

L'intégrité de la Belgique, du territoire de la mère-patrie et des colonies, une indépendance politique, économique et militaire sans conditions ou restriction, des réparations pour les dommages subis et des garanties contre la répétition de l'agression de 1914, telles demeurent les conditions indispensables d'une juste paix, en tant qu'il s'agit de la Belgique. Tout règlement qui ne reconnaîtra pas cela ébranlera les fondements mêmes de la justice, puisqu'il établirait pour toujours que dans le domaine international la violation du droit crée un titre pour son auteur et peut devenir une source de profit.

Depuis que le gouvernement royal, voici un an, a formulé ses conditions, il prend la liberté de le rappeler, le Reichstag a adopté des résolutions dites résolutions de paix.

Le chancelier et les ministres des Affaires étrangères se sont succédés dans l'empire allemand, et plus récemment dans les empires centraux, et ont publié des notes en réponse au message de Sa Sainteté, mais jamais un mot n'a été prononcé et jamais une ligne n'a été écrite reconnaissant clairement les droits indiscutables de la Belgique que Sa Sainteté n'a cessé de reconnaîtr et de proclamer.

LE PRETRE CANADIEN

S'il y a encore aujourd'hui sur cette terre d'Amérique 3 millions de catholiques parlant le français, si le peuple canadien forme une race forte et fière, si cette même race a pu conserver sa langue et sa foi, à qui le doit-il? Au prêtre canadien: c'est l'indiscutable réponse de l'histoire.

Tous les observateurs et tous les penseurs, à la lumière des faits sont amenés à conclure que le prêtre canadien a été le protecteur, le soutien et le sauveur de notre peuple. C'est lui qui jadis l'a sauvé de l'apostasie et de la mort nationale, c'est lui qui a fondé nos paroisses et les a groupées autour d'un même drapeau, en un mot c'est le *clergé canadien* qui a formé le *Peuple Canadien.*

Rien ne nous dit mieux le dévouement et le rôle qu'a joué le prêtre canadien chez nous, que cette parole d'un gouverneur: "Tant qu'il y aura des prêtres parmi eux, nous ne parviendrons jamais à les anglifier."

Le prêtre canadien d'aujourd'hui n'a pas changé. Il a encore le même dévouement pour le salut des âmes, le même zèle pour le bien de ses compatriotes, la même ferveur et la même force d'âme pour éloigner de la patrie, s'il était possible, le flot envahisseur de la libre pensée, du matérialisme et de la veulerie nationale. Comme autrefois il mérite toute notre admiration et notre confiance.

D. P.

Législature Manitobaine

MM. Préfontaine, Talbot et Hamelin prennent une part très active aux débats de la chambre. Ils ont déjà porté de rudes coups au gouvernemnet.

LE DROIT INTERNATIONAL

Leçons du passé, perspectives d'avenir

(L'Evénement)

Résumé analytique de la magnifique conférence que le capitaine Duthiot a faite à l'Université Laval.

Parmi les ruines que la guerre actuelle a ccumulées, faut-il ranger celle du Droit International?

Des siècles d'efforts constants avaient fait accepter par la conscience humaine une certaine modération dans la conduite de la guerre.

La distinction essentielle, d'une part, entre Etats belligérants et Etats neutres, d'autre part, entre combattants et non-combattants, était devenue l'un de ces axiomes fondamentaux que nul n'aurait osé contredire.

Des attentats sans nombre, sur terre, sur mer et dans les airs ont été commis contre les neutres, contre les non-combattants, et ont rendu pratiquement vaine l'imunité traditionnelle qui les couvrait.

Ces attentats sont dans toutes les mémoires.

Tant de crimes ont-ils consommé la ruine du Droit International? Dans ses curieuses révélations au "Daily Telegraph," M. Gérard, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, rapporte que, lors d'une entrevue avec le Kaiser, celui-ci lui aurait dit: "Les sous-marins sont maintenant un facteur décisif; quant au Droit International, il n'existe plus." Est-ce un aveu?

Mais le droit ne meurt pas, pas plus que la Souveraine Sagesse et le premier Amour. C'est de Lui qu'il procède, c'est à ses exigences qu'il adapte les relations humaines. Notre raison limitée mais créée à l'image de Dieu conçoit la nécessité d'ordonner ces relations; elle en formule les règles et ensuite, par l'organe des puissances établies pour commander, les édicte pour le bien commun.

Cette guerre même, désastreuse en apparence pour le Droit, furnit une preuve expérimentale de sa pérennité.

C'est pour le Droit que beaucoup sont morts. Combien ont offert pour le Droit un sacrifice sanglant? On ne meurt que pour les choses vivantes.

Et voici un second témoignage lié au premier.

L'opinion n'admet pas que le sacrifice des morts soit stérile. Elle veut, dans un monde las de la guerre, non une paix livrée aux caprices de la force, un " état de droit".

Retenons cette aspiration. Chrétiens, membres de l'humanité, membres d'une patrie, tous ces titres nous commandent d'y prêter attention.

C'est de la restauration du Droit International que je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Ce que je voudrais vous montrer, c'est que ce Droit de l'avenir, s'il lui faut des sanctions matérielles, aura encore plus besoin, pour ne pas faire faillite, d'attaches spirituelles.

Le Droit International aura un fondement moral, où il ne sera pas; il découlera d'une notion précise de l'être humain, des rapports de celui-ci avec ses semblables, ou il fera faillite.

Pourquoi en effet, les individus et les sociétés humaines sentent-ils qu'à la cause du Droit "il faut" qu'ils sacrifient tout, jusqu'à leur propre existence? Qui l'impose et pourquoi s'impose-t-il avec tant d'inflexible rigueuer? son titre au gouvernement du monde serait-ce le besoin ou l'avide désir de la paix, que tant de guerres et surtout celle-ci ont comme exaspéré? Non, assurément, car ce besoin ou ce désir est lui-même soumis à une loi supérieure, et dans certains cas il doit céder et s'immoler lui-même, sous peine d'être réprouvé par la conscience universelle, qui nomme lâcheté, trahison, déshonneur, la paix à tout prix. Fruit désirable du Droit, le bien-être procure que la paix n'en est pas le fondement.

Pour trouver l'attache spirituelle qui donne au Droit, par suite à la paix elle-même, force et stabilite, il faut se mettre à l'école des vieux maîtres qui ont façonné notre civilisation, et retrouver cette "Longue tradition" où se manifeste, non sans éclat, le Droit International qu'il s'agit de restaurer aujourd'hui.

* * *

La réalité observable nous fournit une première donnée certaine, celle de la solidarité, ou, comme on dit encore, de l'interdépenpance des hommes. Celle-ci se manifeste d'homme à homme, de famille à famille, de nation à nation.

Toutefois il n'y a dans cette solidarité humaine "qu'un fait," qui n'eut longtemps qu'une faible influence sur la conduite des hommes. C'est qu'à raison des idées morales en cours, dans l'antiquité païenne, par exemple, le fait de la solidarité, déjà manifeste dans l'ordre des intéresses, n'apparaissait pas aux consciences comme lié, en vertu d'une loi supérieure, à des devoirs et à des droits réciproques.

Sous l'influence du Sauveur et de son Eglise, l'humanité reprend conscience de son unité. Le christianisme a eu pour effet de rendre plus sensible aux consciences, par l'humanité, le fait de l'interdépenle lien universel qu'il crée dans dance des hommes entre eux et des peuples entre eux.

Mais il ne met pas seulement le fait en lumière. Il fixe la forme des relations que cette interdépandance entraîne. Elle est une d'individu à individu, de peuple à peuple.

De même que tout homme doit traiter tout autre homme comme lui-même voudrait être traité, ainsi, toute collectivité d'hommes doit traiter comme elle-même voudrait être traitée les collectivités semblables à elle formées comme elle d'être raisonnables et libres, crées à l'image de Dieu. Il y a donc entre les nations, comme entre les individus, une dignité commune, souverainement respectable, un trait de ressemblance inviolable.

Aussi les nations sont-elles fondées à réclamer, comme les individus, ce qui est l'expression juridique de leur dignité commune: à savoir la "personalité". Elles sont tenues de se traiter mutuellement comme des personnes.

De là découle logiquement pour toute nation grande ou petite, le droit de poursuivre librement ses destinées, et comme on d't, de disposer d'elle-même.

Jusqu'à Grotius ce n'est que dans les traités de théologie morale que l'on s'est occupé du Droit des gens. Dans l'ordre chrétien, nulle relation humaine n'échappe à la loi morale, et par conséquent les questions que soulève la guerre.

Quels sont donc, dans le Droit International, les principes fondamentaux qui peuvent être regardés à juste titre comme les apports de la Théologie catholique?

Tout d'abord, il y a une société internationale donc une injustice internationale, "un jus intergens."

Quels sont ses ressortiments? Les seuls chrétiens? Non pas. Ceux-ci sont tenus entre eux à des devoirs de charité plus stricts, spécialement dans la conduite de la guerre, mais les infidèles, eux aussi, ont des droits. Les princes chrétiens sont tenus d'observer vis-à-vis d'eux celles des lois de la guerre qui ont une portée universelle, et que des théologiens comme Victoria et Suarez énumèrent.

Dès lors qu'il y a une justice internationale, la vie internationale ne saurait s'accommoder du principe dit de "non-intervention." Chaque Etat, a-t-on prétendu, ne relève que de lui-même et n'est chargé que de lui-même. Souverain absolu, il n'est pas gardien de la justice hors de ses frontières. Faux principe, a dit l'Eglise. Tout Etat est qualité pour défendre non seulement "son droit", mais "le droit", et la loi internationale a pour soldats ceux de tous les Etats de bonne volonté.

Puisqu'il y a une justive internationale, toute guerre ne saurait être juste en soi. Il y a de justes causes de guerre. Et la détermination de ces causes, au regard de la conscience, a toujours tenu une place considérable dans les traités de morale catholique, depuis les Pères et les grands Docteurs du moyen-âge, jusqu'aux exposés modernes.

Il y a plus: la puissance qui fait la guerre pour une juste cause ne doit pas user sans discernement de la force dont elle dispose légitimement. Sur la conduite des hostilités la tradition catholique a posé des règles pleines de mesure, où éclate le souci de sauvegarder, non seulement la justice, mais autant que faire se peut la charité. Il n'est pas vrai qu'à la guerre tous les moyens sont bons qui nuisent à l'ennemi.

C'est l'honneur impérissable de la tradition catholique d'avoir introduit le Droit dans la guerre.

* * *

Un temps vint où l'on prétendit appliquer à l'étude des problèmes que soulève la vie internationale la méthode juridique.

Méthode légitime, à une condition toutefois: c'est de prendre garde que juristes et moralistes ont à faire régner un ordre qui est le même, dans son fond, qui ne peut cesser d'être un, sans cesser d'être. La morale embrasse l'activité humaine, totale: le Droit, ceux des actes humains qui ont un contre-coup immédiat et direct sur la vie sociale; l'une et l'autre discipline tendent au même terme, qui est la réalisation du plan divin.

Entre le droit et la morale, il ne doit pas s'élever de cloisons étanches, il faut au contraire que subsistent les libres communications.

Or, lorsque sous l'influence de Grotius et de ses continuateurs la science du Droit International a pris une nouvelle tournure, elle s'est constituée à l'état de discipline scientifique, non seulement distincte—ce quelle est—mais séparée—ce qu'elle n'est pas—de la métaphysique et de la morale.

Et ce fut l'origine de fâcheuses méprises. Le plus grave a consisté à poser le principe de la souveraineté absolue des Etats les uns vis-à-vis des autres.

L'affirmation de l'indépendance originelle est déjà fausse pour les individus. Loin d'être indépendants, ceux-ci sont interdépendants, ils sont liés par leurs contrats, pourvu non seulement que ces contrats soient libres, mais à condition encore qu'ils soient justes. Et l'entr-aide mutuelle est, abstraction faite de tout contrat, la loi de leurs rapports.

Pour les Etats, l'affirmation de la souveraineté absolue est entachée de la même erreur, en quelque sorte agrandie. Pas plus que les individus, les Etats ne sont indépendants, mais solidaires. Leurs contrats relèvent d'une justice objective, et non pas seulement de leur volonté qu'on réputerait autonome.

A l'injustice grave d'une Etat tout autre Etat, même non intéressé, a qualité pour s'opposer, au besoin par la force. L'Europe, par exemple, au rait été qualifiée pour défendre l'Arménien massacré par le Turc en dépit du prétendu principe de non intervention.

* * *

Sorti des traités théoriques et des chaires magistrales, le faux dogme de la souveraineté absolue des Etats les uns à l'égard des autres, destructif de tout Droit, de toute morale Internationale, a inspiré peu à peu la politique des chancelleries.

Il a fallu pourtant, essayer de faire vivre ensemble, aux heures de trève, ces souverains absolus. On n'y est pas parvenue, au dire d'un historien dont le témoignage, est, dans le cas présent d'autant plus significatif que la pensée chrétienne n'inspire pas d'ordinaire ses jugements: "Depuis la chute de l'idéal politique du moyen-âge, écrit M. Seignobos, idéal fondé sur l'autorité religieuse, aucune règle ne dirige plus les rapports entre les Etats." On pourrait chicaner sur la définition, imprécise, de cet idéal, mais l'aveu intéressant demeure, d'autant plus que l'historien ajoute: "Cette anarchie internationale a son fondement dans l'idée même de la souveraineté, définie "la puissance absolue."

La diplomatie trouve pourtant des formules amorales, empiriques, à l'aide des quelles, sans faire appel à un principe transcendant, mais seulement à des notions physiques ou physiologiques, elle essaya, tant bien que mal, à faire régner la paix; tel l'équilibre européen, et, plus tard, le principe des nationalités.

Cette dernière formule a fait fortune vers le milieu du dix-neuvième siècle, et aujourd'hui encore elle exerce une séduction sur les esprits. Elle a surgi à raison des déconvenues, des anomalies et des injustices que la pratique de l'équilibre avait multipliées.

La conscience du monde, endormie par le langage fallacieux des chancelleries, s'était comme réveillée, à la vue de certaines iniquités, tel le partage de la Pologne, qu'on n'avait dépecée que pour faire de l'équilibre". Et il était clair que, partout, le soi-disant équilibre avait séparé des peuples qu'unissait la communauté de la race, du langage, du passé historique. De là, pensa-t-on, l'instabilité de cet équilibre. S'il pouvait reposer désormais sur la formation d'Etats qui grouperaient en autant d'unités politiques homogènes, ceux qui parlent la même langue et sont de la même race, alors les chances de rupture diminueraient, la paix serait autant que faire se peut, garantie.

Mais on oublie que l'élément constitutif et vital d'une nation c'est bien moins la ressemblance physiologique de ses membres, c'est moins leur passé commun et même leur langage que la volonté de constituer une seule et même communauté politique et d'unir leurs destinées. Appliqué à la lettre le principe des nationaités aurait dissocié les Belges, parce que Wallons et Flamands dissocie les Suisses, parce que Romands, Alemaniques et Italiens, et cela malgré la volonté des uns et des autres de rester unis. Les Allemands, quand vint le traité de Francfort, ne manquèrent pas de faire valoir que les Alsaciens parlaient allemand. Mais on peut parler allemand et garder l'âme française. L'histoire l'a démontré.

Equilibre instable entre tous ou hégémonie d'un seul aux dépens de tous, telle est en définitive l'alternative qui se pose, dès qu'un principe moral, généralement accepté, ne régit plus la vie des Etats.

Et c'est à cette alternative, douloureuse pour l'humanité, que conduit nécessairement l'abandon de principe et de méthode que la tradition chrétienne avait mis en honneur.

Mais est-ce à dire qu'à ce courant tout ait cédé, que les enseignements du passé aient été définitivement oubliées, que la tradition n'ait plus gardé d'emprise sur les âmes?

Non assurément.

Tandis que divers mouvements séparatistes ébranlaient plus ou moins tous les domaines de l'activité religieux, politique, social, littéraire, artistique économique, et les disputaient âprement aux influences traditionnelles, la pensée chrétienne gardait sur les âmes une emprise et dans les institutions publiques des survivances partielles.

L'Europe restait pénétrée, dans ses fibres indestructibles de l'esprit de vie que lui avaient communiqué de longs âges de foi. D'autre part, l'interdépendance des peuples et partout l'impossibilité de garder pratiquement l'attitude égoïste et amorale de la non-intervention, éclataient avec de plus en plus d'évidence, à mesure que les communications devenaient plus faciles et plus rapides, le commerce international plus actif.

Un jour vint, où les conventions signées à la Haye entre les nations de l'ancien et du nouveau monde marquèrent des intentions non dissimulées d'un retour à la tradition chrétienne. La plupart des décisions pratiques qui constituèrent alors la première ébauche d'un code international sont comme autant corollaires des principes posés naguère par les théologiens.

En même temps que les traités et les conventions, comme celles de la Haye, allaient se multipliant, de grandes unions internationales se constituaient et servaient comme d'instruments, chaque jour plus perfectionnés à la vie internationale. L'union postale et télégraphique devenait presque universelle; les institutions protectrices des oeuvres de l'esprit des marques de fabrique et des brevets d'invention étaient leur réseau; la protection légale des travailleurs se faisait internationale, tandis que les unions monétaires ou douanières plus restreintes se constituaient. La solidarité des nations prenait figure dans des institutions de droit public.

Ainsi deux courants poursuivaient leur marche: d'un côté, une philosophie une morale publique, une organisation militaire qui tendaient à l'exaltation de l'Etat et au développement de celui-ci jusqu'à l'hégémonie totale sur le monde; de l'autre, une survivance chrétienne qui inclinait les Etats aux accords et aux organisations dictés par la loi universelle de charité, obligatoire pour les collectivités.

(A suivre sur la 3ème page)

Demande d'application pour divorce

Avis est par la présente donné que Mary Clay Ewart, de la Cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba fera application au Parlement du Canada a sa prochaine session d'un acte de divorce avec son mari, Allan Campbell Ewart, de la Cité de Winnipeg. avocat, pour adultère et désertion.

Daté à Winnipeg, dans la province de Manitoba, le 11ème jour de décembre A.D. 1917.

MARY CLAY EWART,
Par Hough, Campbell et Ferguson.
6-15 Son avocat.

Le Droit International

(Suite de la 2ème page)

tés comme pour les individus.

La rencontre de ces deux courants c'est la guerre actuelle.

* * *

Les Etats auront à choisir quand viendra l'heure du grand règlement de compte, ou se réserver une souveraineté absolue, et, dans ce cas, s'exposer pour l'avenir à des luttes à outrance, ou renoncer à l'absolu de cette souveraineté, créer les institutions qui en tempèrent l'exercice, tout à l'avantage du bien commun des nations.

C'est à l'opinion qu'on fait appel pour donner force spirituelle aux règles des traités, aux jugements des tribunaux d'arbitrage. Elle est la reine du jour. Pour éclairer cette opinion, dit-on, il faudrait qu'une sorte de déclaration des droits et des sanctions mit le monde entier au courant de ce qui est permis et de ce qui est défendu, avertit quiconque aurait le dessein de violer la loi commune, des risques auxquels il s'exposerait. En cas d'incident ou de conflit grave, des commissions d'enquête, internationales mettraient l'opinion universelle au courant des faits, démentiraient sur-le-champ les mensonges qui n'ont que trop souvent allumé les guerres passées. Et si, malgré tout, une nation s'insurgeait et voulait employer la force, sans attendre l'arrêt de justice alors, la force de tous devrait se retourner contre elle.

Conclusions

Eriger l'opinion comme juge suprême dans l'ordre international, tel est le terme entrevu, la perspective d'avenir. Mais comme l'opinion est un tribunal fermé par une multitude de consciences, encore faut-il que ces consciences soient unies par quelques principes communs. Or, ces principes existent, et ce sont des survivances chrétiennes.

Nous pensons qu'aujourd'hui quantité de consciences imprégnées d'Evangile admettraient que l'homme doit aider l'homme; que, dès lors, la nation doit aider la nation; qu'il n'y a point deux morales, l'une pour les individus, l'autre pour les nations; qu'un acte mauvais, comme la violation d'un engagement ne devient pas bon du fait qu'il est dicté par l'intérêt de la nation; que l'égoïsme et l'orgueil ne sont point dans l'ordre national, des vertus, mais tout au contraire, des vices; que toute nation, forte ou non, a droit à l'existence, dès l'instant qu'elle veut vivre qu'elle doit vivre; et si quelqu'une veut être agressive contre le droit d'une autre, toutes doivent par tous les moyens de coercition, boycottage commercial, intervention militaire, l'empêcher de nuire. Voilà des principes qui seraient ratifiés, grâce à la survivance du christianisme dans le monde par un nombre considérable de nos contemporains.

Ce principe, c'est l'Eglise qui en est dépositaire dans le monde. Les puissances du siècle mesureront elles toute la force que son concours spirituel, s'il était mieux accepté, donnerait à l'organisation de la paix du monde? C'est aux catholiques à faire comprendre au monde la valeur irremplaçable de leurs principes.

Alors la guerre actuelle découvrirait vraiment son sens profond; vraie lutte de l'esprit contre la matière!

Le sang n'est jamais versé inutilement. Nous en avons la certitude depuis qu'il a coulé sur le Calvaire. Ce n'est pas vrai qu'il tombe jamais dans un gouffre sans fond. Nos héros, ceux de tous les siècles ont complété, suivant le mot audacieux de Saint-Paul, ce qui manquait à la Passion du Droit sera le prix de leur sang.

Ainsi les individus et les peuples qui auront accepté taut de sacrifices pourront se dire: "dans cette grande oeuvre j'ai eu ma part." Et ce sera leur récompense.

Le débat des Communes sur la guerre et la paix

Le Parlement de Londres s'est séparé pour les vacances de Noël. Comme il est d'usage, les deux dernières séances—celles du 19 et du 20—ont été consacrées à l'examen des plus grandes affaires de l'Etat.

Le débat a été ouvert en termes très mesurés par sir Williams Collins, député libéral de Derby. Mais les chefs du yacifisme anglais, MM. Ponsonby et Trevelyan, y sont intervenus sans plus tarder. M. Ponsonby appartient à une famille qui plus qu'aucune autre famille anglaise a cumulé les charges de cour. On peut l'appeler: le défroqué du palais du Buckingham. Comme tous les défroqués, il professe les opinions les plus excessives. M. Trevelyan relève de cette génération qui, dans l'unité italienne et l'unité allemande, a salué—on ne sait pourquoi—la genèse de la paix universelle.

Les discours de ces deux députés ont suffi à mettre le cabinet en posture de défense contre les attaques du défaitisme anglais, et tout le débat en a été infléchi. Nous tenons à bien marquer ce trait:: qui ne l'a pas très présent à l'esprit verra toute la discussion qui a suivi dans une fausse perpective.

De ce qui a été dit, retenons d'abord les affirmations de fait, capables de nous renseigner sur le fond des affaires en cours. Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, lord Robert Cecil, a une fois de plus donné son assentiment à l'emploi de l'arme économique, et vu les opinions, libre-échangistes à l'extrême, de ce membre du ministère, un pareil assentiment a de la valeur. La production et le transport des matières premières vont être de plus en plus inférieurs aux besoins. L'Angleterre et les alliés se serviront les premiers, et les Empires du centre se présenteront en demandeurs. M. Runciman, l'ancien ministre du commerce de M. Asquith, qui, en fait d'économie politique, est internationaliste avec véhémence, a reconnu lui-même que le levier était certainement l'un des plus puissants que nous commanderions au moment de la paix. Tant de confiance pourra étonner quelques-uns au moment où, les Allemands se préparent à chercher ce qui leur manque dans les coulisses et arrière-coulisses de la Russie. Petu-être nous sera-t-il permis de rapporter ici l'opinion que nous obtenions à Londres, il y a quelques jours, d'une personne particulièrement compétente. Même si les Allemands doivent jamais trouver en Russie certaines matières premières qui leur font défaut, le tungstène par exemple, on peut être assuré que quelques années—les années de la guerre—passeront avant qu'ils les puissent exploiter et transporter. Et il est à coup sûr des produits naturels qu'ils n'y trouveront pas. Telle la laine. Réjouissons-nous de constater qu'à Londres on comprend très clairement la valeur du gage économique.

M. Lloyd-George a annoncé que le problème des effectifs allait être examiné d'accord avec les *Trade-Unions*. Pour donner à l'armée plus de combattants, il s'agit de reviser une deuxième fois les accords conclus avec le monde du travail et selon lesquels certains syndicats, certaines catégories d'ouvriers spécialistes, réputés nécessaires au maintien das industries les plus fondamentales, ont été exemptés du service armé. C'est la voie qui convient. Il y a quelques mois, le cabinet anglais l'a un peu négligée, et les risques encourus du fait de cet oubli ont été assez grands. La faute ne sera pas répétée. Le premier ministre s'est exprimé en termes particulièrement optimistes au sujet du conseil de Versailles. Pour l'avenir, cet organe lui répond de la direction unique des armées de notre alliance. Prenons ces bonnes paroles comme le signe de la volonté qui anime le cabinet de guerre de courber les particularismes militaires. Mais quand M. Lloyd George se félicite du travail déjà accompli à Versailles, il nous est bien permis de dire que la voix des faits—des faits que nous connaissons—ne sonne pas tout à fait comme la sienne. Aux accords très importants conclus à Rapallo, la dernière conférence de Paris n'a apporté aucune amélioration. Ainsi qu'a pu le déclarer librement l'*Outlook* du 15 décembre, le général Foch a dû céder la place au général Weygand, pour ménager les susceptibiltés du chef d'état-major britannique. Tant que les trois chefs d'état-major des armées française, anglaise et italienne ne seront pas revêtus du pouvoir suprême, et tant qu'ils ne seront pas réunis tous les trois à Versailles, nous craignons fort qu'à l'hôtel Trianon on ne se livre le plus souvent à de stériles parties de Kriegspiel.

Comme bien on pense, ces détails précis n'ont tenu qu'une place assez étroite dans les deux séances des Communes. Se sont les inévitables buts de guerre qui ont surtout occupé les esprits. Les buts de guerre. Sinistre jeu de mots dans une campagne où les peuples de notre alliance, attaqués et envahis, ont été, eux, sans contestation possible, les buts de guerre de l'ennemi. La formule est entrée en circulation et, si vaine qu'elle soit, il nous faut bien la subir. Après avoir lu les débats de mercredi et de jeudi, nous ne pouvons que protester une fois de plus contre les termes dans lesquels le problème est formulé. Le problème que nous avons à résoudre n'est pas d'ordre territorial. En dernière analyse, il ne s'agit pas pour tel ou tel pays d'acquérir tel ou tel territoire. Il s'agit d'un changement bien plus profond. C'est toute l'économie de l'Europe qui doit être modifiée. C'est la monstrueuse domination de fait que Berlin exerce sur Vienne, Sofia, Constantinople et—il faut, hélas! ajouter Pétrograd — qui doit disparaître. Ce résultat obtenu—tout reprendra sa place en Europe. On n'y trouvera plus de miroirs brisés. Le grand tort de la formule territoriale, c'est de faire penser que la paix que nous voulons est une question de plus ou de moins et que ce qui la différencie de l'Europe d'aujourd'hui peut être sujet à marchandages. Les changements territoriaux que nous désirons résulteront du remède: ils ne sont pas le remède lui-même.

Cela dit, il est bon d'ajouter que pour nous, Français, le nouvel ordre de choses se traduira nécessairement par le retour de l'Alsace-Lorraine à notre patrie. De la nécessité de ce retour, le président Wilson, aussi bien que M. Lloyd George et que M. Balfour, sont aussi convaincus que nous le sommes. Nous regrettons donc qu'un ancien ministre, M. Runciman,—dont les sentiments hostiles à la France n'ont jamais fait de doute pour nous,—ait pu distinguer entre la restitution de la Belgique, du ord de la France et la restitution de l'Alsace-Lorraine. Pour cette raison, il sera bon de faire retentir à Londres, une fois de plus, la très heureuse formule de M. Barthou. La France considère l'Alsace-Lorraine comme un pays envahi. Nous espérons que le parti socialiste français le fera comprendre au *Labour party,* dont les opinions perdent peu à peu de leur orthodoxie première.

Si par Société des nations on entend qualifier la politique que nous venons de définir, nous souscrivons volontiers à l'expression. C'est dans ce sens que l'a entendue hier M. Lloyd George, puisqu'il a eu soin de dire: Société des nations après la victoire. Mais ici nous tenons à signaler un nouveau danger. Par Société des nations, certains entendent trop souvent un système juridique tirant sa force de sa propre substance. Le droit et la justice n'existent pas par eux-mêmes. Ils n'existent que dans le coeur des nations et des hommes qui ont la bonne volonté et qui ont la force.

PERTINAX.

Contrat pour la poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 1er mars 1918, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat, pour quatre ans, trois fois par semaine sur la route de Ste-Agathe, Nord-Ouest, Route Rurale. Devant commencer au bon plaisir du Maître Général des Postes.

On peut obtenir au bureau de poste de Ste-Agathe, Man., et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez:
Bureau de l'Inspecteur des Postes.
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 18 janvier 1918. 11—13

Contrat pour la poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 1er de mars 1918, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat, pour quatre ans, trois fois par semaine sur la route de Ste-Agathe, Sud-Est, Route Rurale. Devant commencer au bon plaisir du Maître Général des Postes.

On peut obtenir au bureau de poste le Ste-Agathe et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez:
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg 18 janvier 1918. 11—13

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

LOI CONCERNANT LES HOMESTEADS DANS L'OUEST

Toute pesonne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de 18 ans, qui au commencement de cette guerre était et est depuis demeuré sujet britannique ou d'une puissance alliée ou neutre, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Aberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais non à une sous-agence, à certaines conditions. Devoir: Un séjour de six mois sur ce terrain et sa mise en culture chaque année au cours de trois ans.

Dans certains districts un colon peut se procurer par préemption un quart de section contigu. Prix: $3.00 de l'acre. Devoir: Résidence de six mois chacune des trois années suivant l'obtention de la patente et mise en culture de 50 acres supplémentaires. On eut, moyennant certaines conditions, obtenir une patente de préemption aussi rapidement qu'une patente de homestead.

Un colon ayant obtenu sa patente de homestead et ne pouvant obtenir une préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3 l'acre. Devra y résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Moyennant certaines conditions ceux qui détiendront une entrée pourront faire compter comme temps de résidence leur temps de travail sur la ferme en 1917.

Quand sera annoncé un jour d'entrée de terres du Dominion, les soldats qui auront fait du service outremer et qui auront été honorablement licenciés jouiront d'un jour de priorité pour faire leur entrée à l'agence locale (non pas à la sous-agence).

Ils devront présenter leur certificat de congé définitif.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette réclame ne sera pas payée.

Chez Nous ET autour de Nous

Mademoiselle Mondor garde malade nommée par le gouvernement pour faire la visite dans la province est à Saint-Boniface. Elle a déjà visité plusieurs municipalités, en autres Montcalm, Ste-Anne, Saint-Vital, Lorette. Elle visitera les écoles de Saint-Boniface.

Le Dr. F. Lachance qui a été gravement malade à l'Hôpital de Saint-Boniface depuis trois semaines est maintenant en pleine voie de guérison. Il reprendra ses consultations à son bureau au Somerset Building, mercredi 30 janvier, ainsi que ses visites à l'Hôpital tous les matins.

CLUB BELGE DE SAINT-BONIFACE

A ses compatriotes

Nous avons l'avantage de vous inviter au Congrès des Belges de l'Ouest organisé par notre club les 9, 10, 11 et 12 février prochain. Des questions d'importance capitale pour le bien être général de la Colonie Belge y seront discutées.

Octave Rodts,
Secrétaire.

AVIS

Le Consul Général de France au Canada invite les jeunes français nés en 1899 et ceux nés antérieurement et dont l'inscription a été omise, à réclamer sans aucun retard, à la Chancellerie, 347 avenue Viger, Montréal, leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe 1919.

Il rappelle à cette occasion que les fils de français nés à l'étranger sont soumis aux mêmes obligations que ceux nés sur le territoire français. Les inscrits, ainsi que les ajournés des classes 1913 à 1918 incluse et les exemptés de la classe 1918 devront se présenter à la Chancellerie, le jeudi à 5 heures du soir pour y passer une visite médicale si leur état physique le comporte; ceux qui résident en dehors de Montréal devront fournir, légalisé par l'autorité locale, un certificat médical relatant avec détails et précision leur état de santé et indiquant leur poids, taille et tour de poitrine.

La clôture des opérations des Conseils de revision en France est fixée au 15 mars 1918.

Par ordre,
J. H. BOURGOUIN,
Le gérant de l'Agence Consulaire de France.

Au sujet des soldats Français rentrant au Manitoba

Winnipeg, 24 janvier, 1918.

Mon Cher Rédacteur,

Deux rumeurs fort désagréables ont été lancées depuis quelque temps, au sujet du traitement offert aux réservistes français rentrant dans leurs foyers au Manitoba.

1. Qu'un réserviste français était mort à l'hôpital militaire de Tuxedo, et que n'ayant pas d'amis ou d'argent, une collecte avait été faite parmi le personnel de l'Etat Major et parmi les patients, pour l'enterrer décemment.

Je me suis enquis auprès du Colonel Cooke, commandant l'unité "G" de la Commission des hôpitaux militaires quant à l'exactitude de ce fait, et il m'écrit que nul réserviste français était mort à l'hôpital de Tuxedo; de plus qu'aucun homme y était mort dont les frais d'enterrement n'avaient pas été couverts par les autorités compétentes; qu'il n'avait jamais été fait de collecte ou de souscription de charité pour subvenir aux frais funéraires d'aucun soldat; qu'aucun cas du genre mentionné, avait été porté à la connaissance des autorités de l'unité "G", ni, croit-il, à celle des autorités militaires de tout le district No. 10.

2. Que lorsque des réservistes français arrivaient à Winnipeg, ou pour d'autres localités de l'Ouest, par les trains, personne ne s'occupait d'eux.

Mme Waugh et Mme Nairn, dont les services très méritoires et continuels, depuis que les premiers soldats sont revenus, sont très connus et appréciés par le public et les soldats, nous affirment que tous les hommes rentrant au Manitoba, ou de passage ici, à n'importe quelle nationalité des alliés qu'ils appartiennent, ont toujours, au meilleur de leur connaissance, reçu les mêmes attentions et soins que ceux offerts aux soldats canadiens, qu'il y a toujours eu plus que suffisant pour chacun, et à chaque arrivée.

Après m'être enquis de la véracité de ces deux rumeurs, pour les dames de l'auxiliaire français, il m'est facile de conclure, par le démenti de ceux que cela regarde, que ces dires sont sans substance aucune, et n'ont pu être lancés que dans un but malicieux,

Bien à vous,
FRED. ED. GAUTIER.

LE PAIN DE L'INDUSTRIE

Avec des gouvernants, pourtant au fait de leur métier, l'Allemagne subit une double crise d'une extrême gravité, crise de charbons, crise de transports. Je vois là le plus sérieux indice du déclin de sa force; j'en veux donner les raisons, avec chiffres et références à l'appui, ne faisant état que des seuls témoignages ennemis.

Cette guerre aura démontré l'importance militaire et politique des matières premières et ç'aura été pour nous une de ses grandes leçons. Peuple de rêveurs et de poètes, nous ne soupçonnions pas la puissance du charbon; l'Allemagne réaliste en était avertie depuis longtemps, depuis toujours; elle a un territoire magnifiquement doté, les trois quarts des réserves houillères du continent. La houille est le "pain de l'industrie", l'aliment essentiel de la métallurgie, par suite l'un des facteurs principaux de la défense nationale. Avant la guerre c'est à l'abondance et à la surabondance du charbon qu'il a été donné à l'Allemagne de pouvoir si extraordinairement abaisser ses prix de revient avancer ses produits sur les marchés étrangers, pousser ainsi sa conquête économique mondiale.

En 1913, l'Allemagne extrayait 190 millions de tonnes de houille —et la France 40;—elle a eu en 1914, avec la Belgique et le Nord de la France, un supplément de 50 millions de tonnes; si l'on y ajoute 90 millions de tonnes de lignite, on arrive à une possibilité actuelle de 330 millions de tonnes de combustible. Force formidable et dont elle tira un parti non moins formidable. En mai 1915, les grandes associations industrielles allemandes ne reconnaissaient-elles pas que "la houille allemande eut dans cette guerre la plus grande importance pour le maintien de la neutralité de certains Etats voisins en ne les laissant pas tomber complètement dans la dépendance de l'Angleterre"; et von Bissing corroborait ainsi cet aveu: "Sans charbon que serait devenue notre politique d'échange avec la Hollande et les pays nordiques? Le charbon belge nous a donné sur le continent un monopole qui a contribué à assurer notre existence."

Et aujourd'hui cette même Allemagne, reine absolue du charbon, en manque pour elle-même: et comment si vite l'anémie put-elle succéder à la pléthore?

* * *

Voici les faits dans leur brutale simplicité.

Au mois d'août de cette année, avant que la bise fût venue, l'Allemagne se vit totalement dépourvue de charbon, pas une ville n'avait son approvisionnement; on voulut remédier à cette situation, mais comme ces villes, d'autre part, n'étaient pas plus pourvues de nourriture, l'aliment eut la priorité sur le combustible: une bonne part du matériel disponible des chemins de fer fut employée pour le transport des pommes de terre, et le surplus pour celui du charbon domestique. Ce matériel se trouva vite insuffisant, la récolte de pommes de terre excédant d'un tiers les réalisations ordinaires; le service craqua; on dut réduire d'autant la production de coke, ce qui eut une répercussion sensible sur la métallurgie et menaça même l'activité de nombre de hauts fourneaux.

Pour sortir de cette double difficulté force fut d'édicter des mesures de restriction qui dépassent et de beaucoup celles qui nous furent imposées lorsque les deux tiers de nos houilères étaient aux mains de l'ennemi et que les sous-marins gênaient si fort notre ravitaillement. Qu'on en juge. Les établissements industriels doivent déclarer leurs stocks et leurs besoins; dans les villes la consommation du gaz fut réduite à 80 o|o sur celle de 1916, ainsi que celle de la force motrice même pour les entreprises intéressant la défense nationale; le gaz est interrompu 13 heures par jour; les écoles urbaines sont groupées pour économiser le chauffage et une classe seulement est faite chaque jour; les magasins n'ouvrent que de 9 à 17 heures, les théâtres et cinémas de 19 à 22 heures; les express et les rapides sont tirées des journaux allemands et spécialement de la *Frankfurter Zeitung* et de la *Kolnische Zeitung* d'octobre et novembre derniers. Et, le 5 octobre, à la Chambre bavaroise, le ministre de la guerre annonçait que, bien que le ravitaillement en charbon fût plus important que celui en vivres, il ne pouvait donner l'assurance qu'il serait suffisant et il invitait la population "à accepter joyeusement les privations pour le chauffage et l'éclairage comme pour l'alimentation".

Indépendamment d'un moyen souverain de contrainte politique, la fourniture du charbon aux neutres constituait la meilleure ressource de l'Allemagne; nonobstant, force fut de réduire ces exportations, si utiles pour la tenue du change. La diminution des exportations en Suède, dans les sept premiers mois de 1917, ne fut pas moindre de 73% sur 1916 (836,000 contre 3 millions de tonnes). En août 1917, les Pays-Bas ne reçurent que 100,000 au lieu de 350,000 promises.

Cette indigence n'est pas spéciale à l'Allemagne, elle est également éprouvée par les autres empires centraux. En Autriche, la crise est encore plus intolérable: les principales industries sont atteintes; à Vienne, à Gratz, à Budapest, les usines à gaz ont dû fermer. "Vienne est en danger, lit-on dans le *Neues Wiener Journal* du 27 novembre; les aliments et le charbon manquent et la menace s'accentue du chômage par suite de la fermeture prochaine d'une foule d'industries à court de combustible."

* * *

Comment expliquer une aussi invraisemblable pénurie et qu'un peuple, si abondamment pourvu de combustible, puisse vivre dans le froid et l'obsurité? Augmentation des besoins, crise des transports, ont répondu au Reichstag le ministre et le commissaire impérial.

Augmentation des besoins, c'est l'excuse classique des gouvernements pris en faute; nous l'avons encore dans les oreilles, en France, où on nous la sert à chaque défaillance de notre circulation ferrée: ce n'est qu'un argument pour parlementaires. Passions...

Plus sérieux l'autre motif. L'Allemagne souffre assurément depuis plusieurs mois d'une très grave crise de chemins de fer, qui n'a été officiellement avouée que pour expliquer, en alarmant le moins, cette crise du charbon. "La crise du charbon est une crise de transports, déclarait le mois dernier au Reichstag le ministre; les chemins de fer de l'Etat ont été fortement gênés par l'enlèvement au profit de l'administration militaire de personel, de machines et de matériel roulant; on ne dispose plus d'assez de machines ni de wagons et il faut exécuter beaucoup plus de réparations qu'en temps de paix." L'aveu est à retenir, car il atteste que cette crise de transports se complique d'une crise de main-d'oeuvre, et que c'est le commandement militaire, par l'intelligence avec laquelle il a accaparé le chemin de fer, qui a paralysé ainsi toute la vie intérieure et amené ces restrictions, qui risquent de compromettre tout et même le développement de ses opérations.

Il y a donc là une part de vérité, mais il en est une autre que le gouvernement ne veut on n'ose dire, car sa révélation attesterait trop la baisse de la force, non seulement économique, mais militaire: c'est que cette crise du charbon est aussi une crise de quantité, amenée par la réduction et l'inexpérience de la main-d'oeuvre minière, par le manque d'une main-d'oeuvre spécialisée. Cet aveu, trop pénible à l'orgueil allemand, l'Autriche n'a pas hésité à le faire, et, au mois d'août, le ministre de la guerre déclarait: "Les ouvriers ne peuvent fournir qu'un travail réduit, par suite d'une certaine fatigue due à l'insuffisance de leur alimentation; il faut, fût-ce au détriment de la poulation, qu'on arrive à les mieux nourrir, si l'on veut résoudre en partie la crise du charbon." Dans le même temps, d'ailleurs, le gouvernement allemand, exposant au gouvernement néerlandais l'impossibilité où il se voyait de lui fournir les quantités promises de charbon, ne lui demandait-il pas de lui envoyer des mineurs hollandais pour renforcer l'extraction?

Un chiffre, au surplus, tranche la question. L'extraction du charbon, en 1913, fut de 192 millions de tonnes; elle tomba à 145 millions en 1915, qui marque le plein de l'activité industrielle au cours de cette guerre. Depuis, le déclin s'est accentué; les chiffres officiels ne sont pas ncore produits, mais d'indications récentes, il ressort que les charbonnages allemands auraient actuellement un rendement de 35 à 40% moindre qu'avant la guerre.

Telle est, froidement enregistrée, la situation. L'Allemagne, qui dans cette guerre domina les neutres et tourna le blocus par le charbon, gêle auprès de ses richesses houillères inexploitées ou inemployées, car que ce soit crise de transport ou de quantité, le résultat est le même; les conséquences ne différeraient que pour l'avenir. Pourra-t-elle aussi vite qu'il faudrait revenir a des conditions meilleures? Si la crise n'est pas que dans le transport et si elle affecte la production, cela ne paraît guère vraisemblable. Même l'échange des prisonniers avec la Russie retirerait probablement à ces mines la plus grosse part des travailleurs déjà dégrossis et il serait scabreux de procéder à un tel remplacement au coeur de l'hiver. Puis un charbonnage est un organisme délicat, qui demande un grand entretien et une main-d'oeuvre experte, et si, comme on l'affirme, l'exploitation au cours de cette guerre fut faite sans prévoyance et sans les travaux de consolidation indispensables, le retour à l'ancienne prospérité serait affaire de temps.

Et l'Allemagne ne peut plus attendre...

FERNAND ENGERAND,

P.-S.—Dans mon dernier article,exposant le dommage que la guerre avait causé à la main-d'oeuvre allemande, j'avais incidemment et très approximativement évalué à 1,200,000 hommes la moyenne annuelle de ses pertes de guerre. Je veux dans ces études demeurer en deçà plus qu'au delà de la vérité et je n'avais fait état que de la consommation de deux classes par an. On me fait savoir que ce chiffre de 1,200,000 hommes serait très au-dessous de la réalité, qu'il pourrait presque être doublé, notamment du fait des énormes pertes subies dans les opérations des premiers mois de la guerre. J'enregistre avec joie l'indication, qui ne fait que renforcer ma thèse e tapportera au lecteur un nouveau réconfort.

P. E.

L'OFFENSIVE ALLEMANDE

(La Patrie)

M. Caspar Whitney, membre de la mission de M. Hoover, en Belgique, jusqu'au moment de la déclaration de guerre des Etats-Unis à l'Allemagne, et depuis décembre correspondant du "New-York Tribune" en France, publie dans ce journal une série d'articles sur la situation des alliés. Dans son article du 20 janvier, M. Whitney parle surtout de la situation en France et la prochaine grande offensive allemande. Il dit que pendant que les Etats-Unis se préparent et remédient aux défauts de leur organisation militaire, l'Allemagne se prépare à porter aux alliés le coup le plus terrible de tous ceux contre lesquels ils ont eu jusqu'ici à se défendre.

Après avoir comparé la situation actuelle avec celle du commencement de 1917 où on pouvait raisonnablement espérer terminer la guerre dans le courant de 1917, il en conclut que la situation actuelle est excessivement grave. Elle est caractérisée par quatre points distincts:

1. La nécessité pour l'Allemagne de conclure la paix rapidement pendant que le moral des populations est relevé par les récents succès militaires et diplomatiques, et avant que les difficultés économiques intérieures deviennent insupportables. Donc une offensive écrasante, capable d'amener une décision est absolument nécessaire et par conséquent imminente;

2. L'effondrement de la Russie permet à l'Allemagne de concentrer ses forces sur le front occidental, d'attaquer Salonique, de raviver l'espoir de la population, d'éviter les conséquences du blocus par un accès rapide aux ressources russes;

3. Les victoires sur le front italien, qui en attirant des renforts anglais et français sur ce front, ont affaibli les lignes alliées en France;

4. La propagande gouvernementale en Allemagne au sujet de l'Amérique, qui persuade au peuple que les alliés peuvent être battus, avant que le poids complet des forces américaines se fasse sentir sur le front occidental.

Le gouvernement allemand et la presse allemande répètent constamment au peuple, dit M. Whitney, que les Etats-Unis ne sont pas sincères, qu'ils croyaient terrifier le peuple allemand par la menace de leurs ressources financières et matérielles, mais qu'ils n'ont jamais eu l'intention d'envoyer une armée sérieuse en Europe, ne possédant pas les moyens de la transporter.

Mais au fond le chancelier allemand tout aussi bien que le kaiser sait très bien qu'il faut renoncer à tout espoir de victoire si l'Amérique, si méprisée officiellement, a le temps de faire sentir toute sa puissance sur le front occidental.

L'Allemagne est poussée à la terrible offensive qui se prépare par la nécessité de soutenir le courage et la confiance aveugle de sa population. Elle doit jeter toutes ses forces quelque part sur le front allié, avant qu'il reçoive les renforts de l'Amérique. Elle a besoin d'une décision et jamais 1915, avant l'attaque puissante contre Verdun, ses chances de succès n'ont été aussi brillantes. Elle se tourne vers l'Ouest, car c'est là qu'un succès obtenu peut être décisif, et contre la France parce qu'elle pense que ce pays ayant payé avec son sang plus que tous les autres alliés réunis, a passé l'apogée de ses ressources en hommes et ne pourrait sans épuisement soutenir un autre Verdun. Elle se rappelle la campagne d'avril dernier, qui, à son grand étonnement s'est arrêtée subitement, et à un moment où ses lignes cédaient devant les attaques foudroyantes des généraux Haig et Nivelle, arrêtée au moment de la victoire par la panique de politiciens français causée par des rapports de pertes exagérées, sinon volontairement falsifiés. Les Allemands préparent leur attaque comptant sur une nouvelle panique, mais ils ont oublié M. George Clémenceau.

L'Allemagne connaît la France et ses populations, les sentiments les conditions commerciales, industrilles et politiques, et elle croit que la France, arrivée à la limite de sa patience et de sa force de résistance, ne pourra pas et ne voudra pas répondre à une demande de sang et de trésors comparable à celle à laquelle elle a répondu déjà pendant trois ans... L'Allemagne connaît depuis longtemps et mieux encore que la France la perfidie de Caillaux. C'est là un des atouts principaux sur lesquels elle comptait, mais M. Caillaux n'est plus en état de trahir sa patrie.

L'article intéressant que nous venons d'analyser termine en déclarant que l'Allemagne, poussée par la nécessité, comptant sur la situation créée en France par Caillaux, se rappelant la panique du ministère Painlevé, et l'étrange déclaration faite par ce dernier que dorénavant l'armée ne chercherait plus que des objectifs limités, se trouve fatalement poussée à une attaque en force sur le front français. L'arrivée au pauvoir de Clémenceau a rétabli complètement le moral de l'armée française qui se trouve ainsi prête à affronter le moment le plus critique de la guerre.

THEATRES

Walker—La semaine prochaine au théâtre Walker "Seven Days Leave", comédie militaire. Pour la semaine du 11 février, comédie "Win the War", "Out There", ce l'affiche. M. Albert Brown, dans "White Feather".

Orpheum—Miss Sarah Padden, l'actrice célèbre présentera "The Clod". Nellie Nichols, comédienne populaire dans "Will Someone Name My Nationality". Phina avec jeunes filles et jeunes garçons, dances et chants. Hanlon et Clifton, exhibition athletique. "Color Gems". Val et Ernie Stanton dans "Oh, Brazil", comédie. Will Oakland et Cie dans "Danny O'Gill, U. S. A."

Winnipeg—Semaine du 28 janvier: "It Pays to Advertise". Si vous ne le croyez pas, convainquez-vous. La semaine prochaine:—"The Little Shepherd of Bargain Raid". Matinées: mardi, jeudi et samedi. Soirées: 15c à 50c. Matinées: meilleurs sièges, 25c.

Dominion — La semaine prochaine "Ghost of Yesterday".